

Image not found or type unknown



## Servitude existante mais non présente de edf

Par **Nad45260**, le **19/03/2016** à **22:34**

Bonsoir.

J'ai une servitude Erdf qui apparaît sur mon acte de propriété. Un trait dit en surplomb. Mais rien n'y passe rien et l'électricité est passée sur le chemin à côté. Comment faire lever cette servitude qui n'a pas lieu d'être et qui m'empêche de vendre aujourd'hui. J'ai acquis ce terrain il y a 26 ans. Existe-t-il un texte de loi ou un organisme spécial à joindre, Merci pour votre aide